

REUNION 05 SEPTEMBRE 2022

Le cinq septembre deux Mille vingt-deux à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. CARVILLE, Mme LE CORRE, M. BOURGUIGNON, M. MODESTE, Mme LEBAS, Mme GALVAN, M. FERRARI, M. MORAND, M. LEBAS, Mme GIRON, M. MOTIER, M. BAR, Mme OZENNE, Mme RAULT

ABSENT : Mme LEVEILLE

Secrétaire de séance : Astride LE CORRE

Approbation du compte rendu

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, adoptent le compte rendu de la séance du lundi 04 Juillet 2022.

Adhésion de Colombelles au SDEC

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Colombelles en date du 30 mai 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1^{er} janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE.

Eclairage public

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à la possibilité d'éteindre l'éclairage public sur toute la commune la nuit. Il est proposé de mettre la commune dans le noir entre 22H30 et 6H00 du matin, avec quelques nuances en saison d'été pour les secteurs des Bords de l'Orne et du bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte l'extinction de l'éclairage public entre 22h30 et 6H00 du matin.

Projet et travaux

- Busage sur D133 au Hameau Sébire : en réponse au courrier du 16 juillet 2022 de Monsieur Christophe FOLLIOT : la Mairie s'est rapprochée de l'agence routière départementale (ARD) qui est compétente pour ces travaux. L'ARD envisage de faire des travaux plus conséquents sur cette portion et en profitera pour refaire le busage. A la question du délai, il a été répondu à la Mairie : « certainement en 2022 ». La date n'est, à ce jour, pas arrêtée.

La partie communale a été remise aux normes.

- Les travaux des logements au-dessus de la Poste débuteront le 3 Octobre 2022.

Les réunions de chantier auront lieu le jeudi à 9h00, toutes les semaines ou 15 jours en fonction du besoin et de l'avancement. Une première réunion de démarrage est fixée le jeudi 22 septembre à 9h00.

- Travaux à l'accueil du bureau de Poste : il serait opportun de faire coïncider les travaux concernant l'accès PMR au bureau de la Poste avec les travaux des logements de la Poste pour des raisons de sécurité car l'intervention aura lieu au niveau de l'agence bancaire.

- Problème de sécurité en haut de l'escalier au niveau des panneaux d'affichage de la Mairie : il faudrait densifier les haies.

Convention LB TECH :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de la propriété LETOURNEL acquise par la commune, il a été décidé en avril 2022 de retenir l'entreprise LB TECH pour la maîtrise d'œuvre. Une convention avait été rédigée pour ce projet d'un montant de 4 423 € H.T soit 5 307.60 T.T.C, il faut donc autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Informations :

↳ Information : une partie de la taxe d'aménagement sur les travaux va être reversée à la Communauté de Communes, celle-ci doit avancer sa réunion de conseil communautaire du 29/09 au jeudi 22/09, afin de fixer la part qui lui sera reversée, sachant que tout doit être adopté avant le 30 Septembre 2022. Nous devons donc, afin de délibérer sur ce futur taux, organiser notre réunion de Conseil municipal de début Octobre sur la dernière semaine de Septembre, impérativement. Aussi, il est proposé de fixer une date de réunion **au lundi 26 Septembre à 20 Heures** en remplacement de celle prévue début octobre.

↳ L'aménageur foncier LCV développement qui avait démarché la mairie concernant le « terrain Dumont » ne donne pas suite au projet. Cependant l'aménageur FONCIM, suite à la visite du terrain, doit revenir vers la Mairie en septembre avec une proposition.

↳ Concernant les parcelles du cimetière, il faudra passer par un architecte pour déposer le dossier de Permis d'Aménager, car elles font plus de 2500m². Le coût sera d'environ 2400 €.

↳ Le repas des anciens aura lieu le dimanche 9 octobre prochain : le traiteur reste à définir. Les invitations partiront cette semaine.

↳ Point sur les marchés d'été : les commerçants du dimanche matin sont satisfaits et souhaitent revenir l'année prochaine uniquement si le marché se déroule sur la place de la mairie.

Les commerçants du marché nocturne demandent à commencer à 17H00 au lieu de 18H00. Il faudrait ouvrir ce marché à plus d'exposants et notamment à des étals de produits de bouche.

Un carrousel pourrait être installé soit aux bords de l'Orne soit dans le centre.

↳ Adressage à finaliser : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un rendez-vous avec Clément BELLETRE, afin d'être accompagné par le département pour la mise en place de la Base

Adresse Nationale sur toute la commune. Ce projet consiste à la normalisation des adresses avec une application cartographique de gestion des adresses.

↳ Rencontre avec Emmanuel Becker et une représentante de l'association d'InSite est prévue le 22 septembre : concernant le placement éventuel de deux jeunes en service "ERASMUS RURAL" à Clécy.

InSite propose des missions au cœur des communes rurales afin d'y faire vivre des projets culturels, sociaux et environnementaux. Cette expérience permet aux jeunes volontaires de donner de leur temps pour soutenir une cause qui leur tient à cœur, de rencontrer des personnes différentes, de développer de nouvelles compétences et de dessiner leur projet d'avenir. La mission est de 6 mois. La commune doit loger les jeunes et les transporter si besoin dans le cadre de leurs missions.

Questions diverses

↳. Le SDEC va démarrer un plan d'implantation de borne électrique à chargement ultra rapide.

↳ La circulation sur la route venant de la Faverie en direction de la Cage pose toujours problème.

↳ Les gendarmes ont assuré des permanences en Juillet et Août de 11H00 à 16H00 le dimanche sur les Bords de L'Orne à la Cambronnerie. Cette expérience se prolongera probablement et assurer ainsi une présence.

Fin de la séance à 22H40